

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0673

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burriland, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0673**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération environnement numérique de travail fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021

I - Contexte

L'environnement numérique de travail couvre les services suivants :

- service de fichiers,
- édition de fichiers (actuellement suite Office de Microsoft),
- collaboratif (*chat*, espaces collaboratifs, visio, etc.),
- intranet et extranet,
- messagerie électronique.

La grande majorité de ces services s'appuie depuis la création de la Métropole sur des technologies Microsoft hébergées sur les infrastructures propres (*On prem*) de la Métropole. Le contrat de licence et support avec Microsoft est fait dans le cadre d'un accord d'entreprise qui est renouvelé tous les 3 ans et a été reconduit le 30 avril 2021. L'échéance de ce contrat est ainsi le 30 avril 2024.

Or, pour pouvoir bénéficier des derniers outils et fonctionnalités offerts, notamment dans le domaine du collaboratif et de la bureautique, la stratégie actuelle des grands éditeurs est d'orienter leurs clients vers des services applicatifs hébergés dans le *cloud*. Les impacts de cette stratégie sont une inflation du coût d'usage des outils, une dépendance plus forte à l'éditeur et une perte de souveraineté numérique.

Microsoft a, par ailleurs, décidé d'arrêter le support de l'ancien produit Office 2013 dont dispose la Métropole et ce, à partir d'avril 2023. Microsoft a également réduit la durée de support des licences Office (actuellement 7 ans de support contre 10 ans précédemment) obligeant à un renouvellement plus fréquent, un amortissement sur une durée plus courte, donc une augmentation du coût de possession de plus de 40 %.

Le développement du télétravail, accélérée par l'expérience des périodes de confinement liée à la crise de la Covid-19, a fait évoluer les modes de travail des équipes. Des situations de travail mixte (télétravail et présentiel sur site) sont également apparues.

Ces modes de travail ont généré des besoins en nouveaux outils collaboratifs et mobilité (visio, animation de collectifs, co-édition, échanges de messages en temps réel, etc.) et ce, pour l'ensemble des agents.

Les solutions aujourd'hui déployées ne peuvent pas répondre de manière satisfaisante à ces nouveaux besoins dans la durée. Des outils complémentaires libres ont été déployés, afin de pallier ces manques mais ils nécessitent encore des développements pour une meilleure adaptation aux usages institutionnels et une plus

grande facilité d'utilisation.

Fort de ces constats, la présente délibération propose d'engager la collectivité dans une transformation de l'environnement numérique de travail des agents et de développer dans la durée la part de logiciels libres afin de mieux répondre aux attentes extrêmement fortes sur ces outils du quotidien, de maîtriser la dépense publique sur la durée et de préserver la souveraineté numérique de la collectivité.

II - Objectifs et périmètre du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont donc les suivants :

- favoriser le travail collaboratif en proposant des outils plus modernes et répondant aux besoins et usages,
- accompagner la transformation et les changements des modes de travail de plus en plus transverses,
- augmenter l'efficacité par des solutions simples à utiliser et pleinement adoptées par les utilisateurs,
- garantir la robustesse, la disponibilité, la fiabilité et la sécurité des solutions mises à disposition,
- faciliter les accès au système d'information à distance (télétravail), en situation de bureau flexible et en mobilité,
- intégrer l'environnement de travail à la marque employeur (séduire et fidéliser les talents) en fournissant un environnement de travail dynamique et innovant,
- contribuer à un environnement numérique responsable et souverain,
- faciliter la mise en œuvre du droit à la déconnexion *via* des opérations simples et visibles pour les agents et les managers,
- maîtriser le coût de possession de l'environnement numérique de travail.

Il s'agit d'un programme de grande ampleur d'un point de vue technique, qui aura des impacts forts sur les usages. Il doit donc se faire dans la durée, afin de graduer les adaptations du personnel avec un accompagnement important, notamment sur le volet édition de fichiers.

Ce programme couvre le périmètre suivant :

- l'industrialisation et généralisation de l'offre collaborative,
- le changement de messagerie,
- le changement de plateforme d'édition de fichiers,
- la refonte de l'intranet (Comète) et de l'extranet (Grand Lyon Territoires).

III - Calendrier

Cette transformation débutera en 2021 et durera jusqu'en 2026 en plusieurs phases :

- industrialisation et généralisation de l'offre collaborative libre en ligne déjà existante et migration progressive de la suite bureautique à partir de 2022,
- refonte de l'intranet et l'extranet et changement de la messagerie d'ici le printemps 2024.

Tout au long du programme de transformation, des actions d'accompagnement au changement auprès des utilisateurs seront mises en œuvre.

IV - Coûts

Les dépenses sont estimées à 6 400 000 € sur la période 2022-2026 :

- dépenses Microsoft du socle (renouvellement de l'accord d'entreprise) : 2 580 000 € (avec une répartition annuelle suivante : 840 k€ pour 2022 et 2023, 300 k€ pour 2024, 2025 et 2026),
- renouvellement d'une partie des licences Office en 2023 : 1 620 000 €,
- projet de transformation de l'environnement numérique de travail : renouvellement de la messagerie, de l'intranet et de l'extranet, industrialisation et généralisation de l'offre collaborative : 2 200 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme totale à hauteur de 6 400 000 € afin de financer la transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole selon l'échéancier suivant :

- 1 390 000 € en 2022,
- 3 360 000 € en 2023,
- 650 000 € en 2024,
- 500 000 € en 2025,
- 500 000 € en 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de transformation de l'environnement numérique de travail des agents de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 6 400 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 390 000 € en dépenses en 2022,
- 3 360 000 € en dépenses en 2023,
- 650 000 € en dépenses en 2024,
- 500 000 € en dépenses en 2025,
- 500 000 € en dépenses en 2026 sur l'opération n° 0P28O9300.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 20 - opération n° 0P28O9300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264475-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
